Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché/Publié le 13/12/2022
ID : 040-214001851-20221212-DEL_2022_12_02-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 09

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 09
Contre : 00
Abstentions : 00

Date de convocation : *05/12/2022*

Séance ordinaire du 12 décembre 2022 à 19h00

Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT, Maire

Membres présents : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie

Excusés : PORTASSAU Joël, THEUX Sabine

Secrétaire de séance : LAFITTE Jean-Baptiste

DEL 2022_12_02 : DM N°5 : Intégration de l'excédent de fonctionnement et d'investissement dans le Budget de la commune après dissolution de l'AFAFAF

Le Conseil Municipal,

Après la dissolution de l'AFAFAF de Latrille, Miramont-Sensacq et Sorbets conformément à leur délibération en date 30 juin 2021 et l'acceptation du transfert de l'actif, du passif et de la trésorerie de l'AFAFAF à la commune de Miramont-Sensacq par délibération en date du 25 juillet 2022, il convient d'intégrer l'excédent de fonctionnement et d'investissement dans le Budget de la commune.

- **Constatant** un excédent de fonctionnement d'un montant de 2199,30 € et un excédent d'investissement de 251,11 €

Après délibération et à l'unanimité, DÉCIDE :

➢ De prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	251,11	001 (001) : Excédent d'investissement repor	251,11
	251,11		**251,11**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Terrains	2 199,30	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	2 199,30
	2 199,30		**2 199,30**

Total Dépenses	**2 450,41**	**Total Recettes**	**2 450,41**

Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Pascal BEAUMONT

MAIRIE DE MIRAMONT-SENSACQ 40320

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.